

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Date de convocation : 8 janvier 2021

Date d'affichage : 8 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le douze janvier à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Virginie TARDY

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Annabelle MORILLAS à Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2020

Lecture est faite par le Maire

NOMINATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (EN REMPLACEMENT DU CCAS)

Le Maire propose de créer une commission municipale chargée de l'action sociale communale, en remplacement du CCAS qui a été dissout le 31 décembre 2020.

Un appel à candidature est lancé. La Commission Action Sociale sera composée de Pierre COLOMB, Annabelle MORILLAS, Ghislaine BARTHELON, Carole MOTTUEL, Anne-Lise TOSI, Pierre FERRIER, Séverine CAPOGNA, Audrey MORGANTINI et Virginie TARDY

Voté à l'unanimité

DELEGATION EXCEPTIONNELLE POUR LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEE PAR LE MAIRE A TITRE PERSONNEL

Considérant que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Considérant que le Maire a déposé, en décembre 2020, une déclaration préalable division en son nom personnel (n°DP02631920V0007)

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal désigne, spécifiquement dans cette affaire, un conseiller municipal pour signer l'autorisation d'urbanisme sollicitée : ce sera Jérôme MALORON qui s'en chargera.

Voté à l'unanimité (moins la voix de Pierre COLOMB, concerné dans l'affaire)

PROLONGATION D'UN AN POUR L'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED

Considérant que la commune adhère au service de Conseil en énergie proposé par le SDED. Il s'agit d'un service qui permet d'obtenir des conseils en matière de maîtrise d'énergie des bâtiments et d'aider à la réalisation de travaux qui engendrent l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ces CEE sont donnés gratuitement au SDED qui en compensation, verse une subvention à la commune.

Considérant que ce dispositif était prévu jusqu'au 31 décembre 2020 dans la perspective de lui faire succéder de nouvelles modalités au 1er janvier 2021 mais qu'avec la crise sanitaire, le service de conseil en énergie du SDED est maintenu tel quel pour un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Maire propose donc de prolonger l'adhésion d'une année.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION POUR 4 HEURES SUPPLEMENTAIRES DE L'AGENT DU SERVICE TECHNIQUE PAR LA COMMUNE DE VALHERBASSE

Dans l'attente de l'accord de la commune de Valherbasse et de l'avis du comité technique, Considérant que la commune de Valherbasse propose, en attendant la nomination de l'agent sur le poste d'adjoint technique pour 24 heures à Saint Michel, de conclure une convention de mise à disposition de 4 heures hebdomadaires pour permettre d'augmenter le temps de travail de l'agent dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à régularisation de la situation,

En application de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, la mise à disposition donne lieu à remboursement. La commune de Parnans se verra donc tenue de rembourser les rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire. Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition.

Voté à l'unanimité

AUTORISATION ANTICIPEE D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT M14

Le Maire propose pour cette année 2021 de prévoir le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M14 afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement dont les factures arriveront en mairie au cours du premier trimestre de l'année 2021. Il s'agit de travaux déjà engagés ou envisagés à ce jour.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2020 étant de 305 302.09 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »), conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 75 576 € (<25% x 305 302.09€).

Soit une répartition comme suit :

- Travaux de voirie / dégât d'orage : 20 000 €
- Aménagement de la Côte Maréchale (étude, acquisition de terrains et travaux) : 50 576 €
- Divers petits matériels : 5 000 €

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITES DES BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Considérant que le projet d'aménagement de la mairie et la mise en accessibilité des bâtiments dont le coût prévisionnel s'élève au total à 46 898 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental, il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITES DES BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DE L'ETAT (DETR/DSIL)

Considérant que le projet d'aménagement de la mairie et la mise en accessibilité des bâtiments dont le coût prévisionnel s'élève au total à 46 898 € HT est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat, il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL en ce sens.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PURIFICATEURS D'AIR AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Dans le cas où la commune fasse l'acquisition de purificateurs d'air pour la cantine et/ou la garderie, il est prévu de solliciter en ce sens le Conseil Régional.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Ordures ménagères
- Projets 2021
- Projet de territoire de l'Agglo et son financement
- Bilan de chauffe 2020 de la chaufferie bois
- Autorisation d'accès aux jardins situés à l'arrière de l'atelier en 2021 ?
- Courrier en soutien aux parents d'élèves pour une ligne de bus Citéa depuis le collège Malraux ?
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.